

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 19

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le secret du blessé récit militaire
Autor: Sales, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247969>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au **PAYS**

26^{me} année, **LE PAYS**

BELLELAY

Mais Amédée oubliait un peu trop que l'évêque de Bâle était le protégé de l'empereur et que celui-ci avait été de tout temps l'ennemi de la maison de Neuchâtel. Rodolphe de Habsbourg s'empressa de courir au secours d'Henri d'Isny, s'empara de Porrentruy (16 avril 1283) après un siège de six semaines et poursuivit le comte de Montbéliard jusqu'à Besançon. Effrayé, le comte de Neuchâtel se décida à rendre Bièvre et Nugerol à leur légitime propriétaire et renonça à toutes ses prétentions à l'avouerie de Bièvre. C'est alors que l'évêque de Bâle, pour mettre à l'abri de nouveaux coups de main ses possessions voisines du lac de Bièvre et du comté de Neuchâtel, prit la résolution de réparer le château d'Erguel et jeta les fondements de celui du Schlossberg (1284) sur la colline voisine de la Blanche-Eglise, colline au pied de laquelle étaient les belles vignes du monastère de Bellelay ainsi que celles des chevaliers de Bièvre, de Chavannes, de Diesse, de Reconvillier et de Gebstrassen. Commencés par Henri d'Isny, les travaux du Schlossberg furent continués par son successeur, Pierre Reich de Reichenstein, avec l'autorisation de l'empereur Rodolphe qui porte la date du 4 septembre 1288¹⁾.

Selon les catalogues et le Nécrologie de Bellelay²⁾, Pierre de Varres mourut le 23 février 1292. Cette date est évidemment fausse. En effet, on voit de Pierre Varres acheter du

1) Trouillat, II, 457.

2) Ce nécrologie n'a été fait que vers le milieu du siècle dernier, par un religieux de Bellelay. Il ne donne que la liste des abbés et celle des religieux à la fin du 16^e siècle seulement. Des continuateurs on ne connaît que le Père Henri Schaffter et l'abbé Monnin, le dernier de Bellelay.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 14

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Elle releva les draps, mit à nu son matelas et en découvrit une des coutures : sa cachette était là, des petits morceaux de papier épars dans la laine : chacun d'eux renfermait une pièce d'or. Elle mit cent francs dans son portemonnaie et placa le reste dans la ceinture de sa jupe. Puis elle refit son lit et alla s'asseoir dans le jardin pour attendre le retour de ses parents.

Ils revinrent à la nuit, exténués de fatigue. Marceline pensa qu'il valait mieux ne leur rien dire avant le lendemain. La nouvelle de la ma-

chevalier Hermann de Bièvre, le 12 mars 1292 une vigne située au val de Nugerol³⁾. Son nom se retrouve encore dans un acte de 1293⁴⁾ et dans une sentence arbitrale rendue le 26 janvier 1296 pour voter un différend entre l'abbaye de Bellelay et Werner et Conon d'Undervelier au sujet des biens que leur frère Renaud avait légués à l'abbaye. L'autre côté, le premier document où figure le nom du successeur de Pierre de Varres est du 21 octobre 1298. Il faut donc admettre que cet abbé est mort le 23 février 1296, ou 1297 ou 1298.

Bourcard de Boécourt (1296 ou 1297 ou 1298 à 1316.) — Bourcard, le successeur de Pierre de Varres et huitième abbé de Bellelay, était originaire de Boécourt. Il resta de 48 à 20 ans à la tête du monastère de Bellelay, c'est-à-dire jusqu'en 1316.

Son nom nous apparaît pour la première fois, comme je viens de le dire, dans un document du 21 octobre 1298. Dans cet acte, l'abbé Bourcard constate qu'Ulrich d'Undervelier et d'autres ont donné à Bellelay, du temps de son prédécesseur, une certaine somme d'argent pour une pitance à offrir aux religieux du monastère⁵⁾.

L'année précédente, le 9 août 1297, le chevalier Henri de Tavares avait légué à l'abbaye de Bellelay toutes les propriétés qu'il avait sur le territoire de Tramelan⁶⁾. Il paraît que le bon chevalier avait été invité à la table du monastère et avait trouvé qu'on n'y faisait pas bombarde. Dans l'acte de donation, il demande qu'on accorde aux religieux, le jour de son anniversaire, un repas un peu plus copieux (*überior*)

1) Trouillat, II, 521.

2) Trouillat, II, 561.

3) Trouillat, II, 606.

4) Trouillat, II, 672.

5) Trouillat, II, 650.

lade éclatant en même temps que la décision qu'elle avait prise les abasourdirait, et ils n'oseraient pas lui résister. Elle ne dormit pas ; elle fit ses préparatifs.

Quand, le lendemain, son père vit qu'elle ne partait pas pour la fabrique, il grogna.

— Tu vas être en retard.

— Je ne travaille pas aujourd'hui.

— Hein !

— Firmin est malade ; je vais le soigner.

Les vieux chancelèrent et la mère se mit à bégayer en pleurant :

— Quoi qu'il lui est arrivé ?

Marceline lut la lettre. Le père dit :

— Ce doit être un coup de pied de cheval.

Et lui aussi eut quelques grosses larmes. Cependant il ne voyait pas la nécessité de ce départ. Est-ce que le gars n'était pas bien soigné

que les repas ordinaires, et que les frais de ce repas soient prélevés sur les revenus de ses biens. Cet acte est plus intéressant, car à un autre point de vue, il nous dit que la paroisse de Tramelan faisait partie du diocèse de Besançon. Ce fait n'étonnera qu'à moitié ceux qui savent que la prévôté de St-Ursanne est probablement les Franches-Montagnes ont fait partie du même diocèse jusqu'au commencement du 12^e siècle (entre 1096 et 1139). Ce qu'on ne s'explique pas bien, c'est que Tramelan ait continué jusqu'à l'époque de la réforme à dépendre du diocèse de Besançon.

Un acte de mai 1299, par lequel Thierry, curé de la Blanche-Eglise de Nugerol, donne à Bellelay une vigne et une maison situées au pied du Schlossberg⁷⁾ et un acte de février 1302 où l'on constate que le même Thierry a donné aussi à l'abbaye de Cerlier, pour un anniversaire, la vigne de Montrichier située dans les vignobles de la Blanche-Eglise⁸⁾, nous font voir qu'à cette époque Bellelay ne faisait pas encore administrer cette paroisse par un de ses religieux, mais par un prêtre séculier.

Sous l'administration de Bourcard de Boécourt, l'abbaye de Bellelay reçut en outre les donations suivantes : de Clémence, veuve de Guillaume, hôtelier à Cornol, tous ses biens sauf l'usufruit pour sa vie durant, 16 octobre 1302⁹⁾ ; de Pierre, vicaire perpétuel de Réchésy, des terres situées à Réchésy et à Courtelevant, novembre 1308¹⁰⁾ ; de Huguenet dit Santembin de Beurnevésin, 21 pièces de terre, une place à bâtrir

1) Trouillat, II, 677.

2) Trouillat, III, 680.

3) Trouillat, III, 30.

4) Trouillat, III, 688.

là-bas ? Et, s'il venait en convalescence, ne faudrait-il pas de l'argent pour le recevoir, le refaire...

— Tu choisis bien ton moment pour chômer...

— Oh ! Je veux aller à Paris ! déclara Marceline avec sa douce fermeté.

La mère approuva, heureusement, regrettant d'être trop vieille pour pouvoir remplacer sa fille. Et le vieux s'en alla, furieux, aux champs déplorant cette semaine perdue.

La pauvre mère n'eut pas le courage de l'imiter. Elle avait tant besoin de s'épancher avec sa fille, de parler de « lui ! » Et puis, elle avait une mystérieuse commission à lui donner. Elle était bien vieille, bien fanée, la modeste créature, et si peu de chose dans cette maison où elle avait toujours travaillé en esclave ! C'était son homme qui avait l'argent, et il ne le lâchait pas facilement. Et cependant, de dessous le marbre,

éun pré, 9 janvier 1316¹⁾); de Werner de Glovelier, écuyer, tous ses biens à Glovelier, biens que le dit Werner reprit en emphytéose, sa vie durant pour le cens annuel de trois sols de Bâle, 25 janvier 1316²⁾. Elle acheta par contre à Renalde épouse de Hugues, chevalier de Boncourt, une fauchée de prés à Lugnez, 9 septembre 1303³⁾; des frères de Hagenbach toutes leurs propriétés situées à Lepuis, pour 50 livres es-tévenantes, 30 mars 1314⁴⁾; de Jaquette, femme de Henri dit Merquis de Sonceboz la moitié d'une chenevière située à Boécourt, 7 janvier 1303⁵⁾.

Un bail emphytéotique fait le 24 juin 1302 par l'abbé Bourcard au prévôt du couvent de St-Léonard à Bâle pour le cens annuel d'une livre de deniers bâlois, nous apprend que Bellelay possédait alors une maison à Bâle⁶⁾.

En juin 1294, Guidon maire à Saicourt et son fils Walter, prêtre, avaient donné à l'abbaye de Bellelay la moitié de leurs biens situés sur le territoire de Saicourt. L'acte avait été passé en présence de Philippe, second fils de Guidon. Philippe paraît avoir élevé plusieurs contestations. Une sentence arbitrale du 20 janvier 1302 adjuge à l'abbaye de Bellelay la moitié des biens que feu Guidon possédait à Saicourt et à Philippe les biens que son père possédait à Boécourt⁷⁾.

Une autre sentence arbitrale rendue le 6 septembre 1309 par Ulrich, maire de Bienne et par d'autres arbitres adjuge à Bellelay toute la dîme des vins de la Blanche-Eglise, contrairement aux prétentions des habitants de Nugerol⁸⁾.

(A suivre)

JECKER, curé.

Le Jura il y a cent ans.¹

Avant de rappeler ce qu'était le Jura en 1798, il est bon de jeter un coup d'œil sur la situation générale de l'Europe à cet époque. C'était la France, dont notre pays faisait alors partie, qui jouait le premier rôle parmi les nations dont elle tenait en quelque sorte le sort entre ses mains. Depuis le 21 septembre 1792 où la

1) Nous attirons l'attention des lecteurs du *Pays du dimanche* sur cet aperçu historique très intéressant, écrit spécialement pour eux. (Note de la rédaction.)

- 1) Trouillat, III, 699.
- 2) Trouillat, III, 228.
- 3) Trouillat, III, 41.
- 4) Trouillat, III, 86.
- 5) Trouillat, III, 681.
- 6) Trouillat, III, 681.
- 7) Trouillat, II, 570 et III, 24.
- 8) Trouillat, III, 153.

d'une commode, elle retira trois pièces de vingt francs, ses économies depuis le départ du fils. Avant, elle les lui donnait pour qu'il put faire le beau avec Césaire. Que de fois, pour réunir ces malheureux soixante francs, elle avait dû mentir à son mari ! Elle lui déroba des sous, elle ne disait pas exactement ce qu'elle gagnait quand elle travaillait au dehors. Une fois, même, elle avait été battue, à cause d'une « pièce de quatre francs » qui manquait au compte de l'homme. Elle les remit en pleurant à Marceline et dit :

— J' voulais faire le billet de cent francs pour lui acheter un biau costume...

Marceline, quoique bien plus riche que sa mère, n'osa pas refuser. Et les deux femmes s'embrassèrent et parlèrent de lui longuement. Marceline promit de lui remettre l'argent de sa mère le premier. A onze heures et demie, elles partaient pour la gare, et la mère eut un redoulement de chagrin.

— Ah ! Embrasse-le ben, ben fort, mon

république y avait été proclamée, les bouleversements les plus inattendus étaient venus réveiller les mauvaises passions des masses, aussi bien dans les limites du territoire français que chez les peuples voisins qui subissaient son influence. En 1793, la convention avait terminé son règne de sang ; mais la France se trouvait dans l'état le plus déplorable. Le commerce était depuis longtemps anéanti ; l'administration était entièrement livrée à l'anarchie ; les ressources étaient épuisées ; le désordre existait partout. C'est au milieu de ce malaise général qu'on installa le gouvernement qui prit le nom de Directoire et dont les premiers soins se portèrent sur les finances. On commença par voter un emprunt forcé ; puis on créa les mandats territoriaux ; ils eurent d'abord quelque crédit, mais bientôt ces assignats, comme on les appela, furent repoussés et leur chute amena l'énorme banqueroute de trente-trois milliards.

La situation de la France n'était pas plus rassurante sur les frontières. Il est vrai que ses généraux se firent bientôt remarquer par des actions d'éclat. En quelques mois Bonaparte, secondé par Augerau, Masséna, Murat, Berthier, Lannes, remporta de nombreuses victoires en Italie. Le roi de Sardaigne demanda la paix ; l'Etat de Rome fut démembré et imposé vingt millions ; Naples et Venise au tiers de cette somme. Le traité de Campo-Formio, conclu en octobre 1797, assura la Belgique et la Lombardie à la France et Venise à l'Autriche.

Le Directoire, maître du trésor, eut l'art de gagner les troupes par des largesses. Cependant il prit bientôt de l'ombrage de la renommée toujours croissante de Bonaparte, et résolut de l'envoyer en Egypte. Tout fut préparé pour une brillante expédition, et, le 19 mai 1798, Bonaparte sortit de Toulon avec une flotte de cent quatre-vingt-quatorze vaisseaux et une armée de dix-neuf mille hommes. Il força en passant la ville de Malte et, le 1^{er} juillet 1798, il débarqua près d'Alexandrie dont il s'empara. Vainqueur à la journée des Pyramides, il fut bientôt maître de Caire et de toute l'Egypte. Cependant, le 1^{er} août, sa flotte, attaquée par Nelson en rade d'Aboukir, fut presque entièrement détruite. Bonaparte emporta de nouvelles victoires au mont Thabor, à Paza, à Jaffa, et n'échoua que devant St-Jean-d'Acre. Tout à coup il laissa le commandement de son armée à Kléber et s'embarqua pour revenir en France.

(A suivre)

J. G.

pauv' Firmin !

Et elle s'en retourna aux champs pour ne pas perdre sa demi-journée.

Marceline ne sentit même pas à quel point on aimait égoïstement son frère, l'homme ; car ni son père ni sa mère ne l'avait remercié. Les filles doivent se dévouer aux garçons ! Trop heureuse de pouvoir le faire ! Elle oubliait presque le but dans lequel elle avait amassé son petit trésor. Elle n'aurait plus d'économies, plus de dot ; mais elle aurait rendu service à Firmin et à Césaire. Plus elle réfléchissait, et plus elle sentait qu'il n'y avait pas seulement cette maladie, mais quelque danger suspendu sur la tête de Césaire aussi bien que sur celle de Firmin, les deux êtres qui étaient toute sa vie. Chez ses parents, l'affection avait été forcément atrophiee par leurs rudes travaux, leur existence de privations. Oh ! qu'il lui tardait d'être à Paris pour connaître et conjurer le malheur qui menaçait ses deux amours !

Elle dut attendre deux heures à Gisors et en

Le philosophe du coin..

— Tout de même, c'était un rude homme, ce Renan... ou, un rude homme !...

Et sa grosse tête dans ses mains, les yeux fixés sur la dernière ligne de la vie de Jésus, monsieur mon régent admire les élucubrations de Renan.

Quand monsieur mon régent admire, ce n'est pas avec des exclamations, des oh !... des ah !... Non. Point de tapage : monsieur mon régent n'admirer pas comme le vulgaire, il admire en lui-même, en silence, un peu la larme à l'œil... Une espèce d'adoration, quoi !...

— Vois-tu, femme, c'est splendide. Renan, il n'y a pas à dire, je ne puis pas me lasser de l'admirer...

— Mais... n'est-ce pas un mauvais auteur ? on ne doit pas le lire.

— Oh ! tu sais, j'en prends ce que je veux. Je suis capable de distinguer le bien du mal.

Et le soir dans son lit, bien emmailloté dans ses couvertures, monsieur mon régent continue, silencieux, d'admirer Renan.

Renan !... c'est mon homme !... quelle logique !... quand on a lu Renan, on ne peut s'empêcher de plaindre ces pauvres bigots qui croient encore à l'Evangile... C'est si bête, l'Evangile...

... Je crois bien que j'en ressemble un peu, à Renan... Il a de ces phrases qui me semblent être des miennes, quand je les trouve... Sa manière de voir, sa manière de sentir... oui, oui, il y a quelque chose, et je suis sûr que si j'écrivais...

Mais voilà... si je veux imiter Renan, le grand Renan, il faut briser là avec la religion... Il faut écrire contre la religion, dans le *Démocrate*, par exemple, (un crâne journal, celui-là !)... Il faudra arracher tous ces imbéciles de paysans aux superstitions qu'enseignent les curés... mais pourtant, j'aimerais bien rester organiste... Non pas au moins que je tiennes à me faire admirer de ces manants, ils n'y connaissent rien, et leur curé non plus... non ce n'est pas cela, mais... j'y tiens... j'y tiens... Nous avissons, d'ailleurs...

Et là-dessus, ayant médité profondément, monsieur mon régent se tourna sur le flanc gauche, et se prit à ronfler...

* * *

Et depuis ce jour, où son esprit profond, lut dans Renan ces choses splendides, où son âme dévorée de la soif du beau et du grand, découvrit la vérité, et fut pour jamais délivré de toutes superstitions, depuis ce jour, monsieur mon régent fut pris d'un zèle... oh ! mais d'un zèle !....

Pour bien imiter Renan, monsieur mon régent déteste la religion et ment comme un laquais... Il écrit dans le *Démocrate*... rarement, oh ! bien rarement... (on ne prodigue pas les perles, n'est-ce pas, monsieur mon régent ?)

Mais, désirant être lui, avant d'être Renan, monsieur mon régent a voulu se faire un nom par la correspondance.

Il a imité Voltaire..., pourtant Voltaire, (rendons lui justice) était moins humble que mon-

profita pour aviser Césaire par dépêche de son arrivée ; puis elle courut à l'église St-Gervais et recommanda à Dieu autant Césaire que Firmin.

Elle repartit enfin, et, jusqu'à Paris, demeura les yeux fixes, les pommettes en feu, avec un peu de fièvre. Le grand bruit de la gare Saint-Lazare lui fit peur d'abord, et elle se crut perdue dans la foule qui se précipitait des wagons à la porte de sortie. Elle ne voyait pas encore Césaire. Et ce ne fut que dans la cour de la rue d'Amsterdam qu'elle l'aperçut, contre un pilier, tout timide, comme honteux...

Il n'avait pas osé pénétrer dans la salle d'attente, comme s'il avait craint de voir Marceline trop tôt. Ils demeurèrent une bonne minute sans se dire une parole ; puis, comme Césaire se baissa pour prendre la valise et le petit carton à chapeau de son amie, elle dit :

— On ne s'embrasse donc point Césaire ?

(La suite prochainement.)